

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné Thomas NACRIER, Chef du Service des Affaires Juridiques, du Contentieux et des Assemblées, agissant par délégation de Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, certifie avoir procédé à l’affichage des délibérations prises lors du Bureau communautaire du 24 septembre 2021, dans le tableau prévu à cet effet au siège de Troyes Champagne Métropole :

- 01. Garantie partielle d’un emprunt consenti par la caisse des dépôts et consignations à l’OPH Troyes Aube Habitat pour la construction de 24 logements (en PLAI -PLUS) situés à Saint-André-les-Vergers**
- 02. Garantie partielle d’un emprunt consenti par la caisse des dépôts et consignations à l’ESH Mon Logis pour l’acquisition de 14 logements (en PLAIPUS) situés chemin des capucins à Rosières-Pres-Troyes**
- 03. Garantie partielle d’un emprunt consenti par la caisse des dépôts et consignations à l’ESH Mon Logis pour l’acquisition de 19 logements (en PLAIPUS) situés 25 rue de la coopérative à Saint-Julien-Les-Villas**

Cet affichage est effectué pour une période de deux mois à compter du 28 septembre 2021.

**Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service des Affaires Juridiques, du
Contentieux et des Assemblées,**

Thomas NACRIER

